

COMMUNE DE ST PIERRE ST JEAN

Procès-Verbal du Conseil Municipal du jeudi 19 Décembre 2024 à 18 heures

Salle Polyvalente de St Pierre

Présents : ROCHE Bruno – FEYNEROL Alain - CHRISTOL Alain --- FABREGOUL Amandine - GARCIN Gérard

PANSIER Sylvette – SEIFERT Andréas – VERMANDERE Jean-Paul

Absent(s) et excusé(s) LAFFONT Françoise - CAZABONNE Claude

Secrétaire de séance : PANSIER Sylvette et assistée de Madame ROCHE Nathalie

ORDRE DU JOUR :

1. Finances Vote Décision Modificative N°1 : Transfert de crédit en investissement
2. Déplacement d'un sentier communal qui va de la place de l'église de St Pierre à la route du Térondel – Délibération : vente par la commune à l'indivision ALRIC/DUZ et échange entre la commune et l'indivision FABREGOUL/ALLEGRE.

DECISION MODIFICATIVE N°1 : TRANSFERT DE CREDIT EN INVESTISSEMENT

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de transférer des crédits en investissement avant le nouveau vote du budget 2025 afin de pouvoir financer les travaux en cours concernant l'aménagement de la Mairie et de 3 logements. Ces transferts de crédit proviennent des opérations prévues mais non réalisées dans l'exercice 2024

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

APPROUVE cette Décision Modificative N°1

DEPLACEMENT D'UN SENTIER COMMUNAL QUI VA DE L'EGLISE DE ST PIERRE A LA ROUTE DU TERONDEL - DELIBERATION : VENTE PAR LA COMMUNE A L'INDIVISION ALRIC/DUSZ ET ECHANGE ENTRE LA COMMUNE ET L'INDIVISION FABREGOUL/ALLEGRE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération 2024-015 prise en séance du 25 Juin 2024, par laquelle le déplacement d'une partie du sentier qui va de la place de l'Eglise de St Pierre à la route du Térondel a été approuvée.

Pour mémoire :

1°) La demande émane de l'indivision ALRIC/DUSZ, qui a pu constater le mauvais emplacement d'une haie plantée par l'ancien propriétaire. La commune pourrait céder une partie du chemin rural d'une superficie de 52 m² sis sur la parcelle AB 706. Cette vente leur permettrait de conserver la haie en déplaçant le dit chemin derrière la haie en accord avec le propriétaire voisin.

2°) A cette occasion, l'indivision ALLEGRE/FABREGOUL sollicite également le déplacement du départ de ce chemin rural; afin de l'éloigner de leur habitation.

Après un document d'arpentage établi par l'ordre des géomètres Bruno LARGUIER, il s'avère que cette possibilité donnerait lieu à un échange concernant les parcelles ci-dessous mentionnées, à savoir :

Les parcelles AB 701 de 24 m², AB 705 de 32 m² et AB 698 de 67 m². donneraient lieu à un échange avec la parcelle AB 699 de 97 m² appartenant à la Commune.

Afin de pouvoir donner satisfaction à ces deux propriétaires, et après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et vu les plans concernés,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE, à l'unanimité des membres présents (Mme Amandine FABREGOUL Conseillère Municipale n'a pas participé à ce vote)

1°) De vendre au profit de l'indivision ALRIC/DUSZ la parcelle AB 706 de 52 m² à raison de 1 euro le m² soit 52 euros (cinquante-deux euros).

2°) Et d'échanger la parcelle AB 699 de 97 m² appartenant à la Commune avec les parcelles AB 701 de 24 m² – AB 705 de 32 m² – AB 698 de 67 m² avec l'indivision ALLEGRE/FABREGOUL. sachant que l'ensemble de ces 3 parcelles a été évaluées à 100 euros (cent euros) comme la parcelle AB 699.

Pour conclure, le Conseil Municipal précise que la vente de la parcelle AB 706 donnera lieu un paiement de 52 euros en faveur de la commune et que l'échange des parcelles concernant l'indivision FABREGOUL/ALLEGRE donnera lieu à un échange équitable et précise que tous les frais liés à ces deux dossiers seront supportés par les demandeurs
3°) Autorise Monsieur le Maire à engager toutes les procédures nécessaires.

INFORMATION DE MONSIEUR LE MAIRE

- Voirie : Le goudronnage des voies communales Dépouvent, Croix d'Allègre, le Clapérol ont été réalisés dans de bonnes conditions pour un coût de 48 513 € H. T, subventionné à hauteur de 40% soit de 19 405 € par le Département de l'Ardèche.
- Restauration de deux tableaux de l'église de St Pierre : Cette restauration est en cours pour un coût de 12 860 € H.T, nous avons obtenu une subvention de 40% soit 5 144 € du Département de l'Ardèche.
- Dégât sur le clocher de l'église de St Pierre : Suite à un violent coup de vent le 12 Juillet 2024, trois arçiers en zinc se sont décrochés et tombés au sol. La réparation effectuée par une entreprise spécialisée a été prise en charge par notre assurance pour un montant de 3 885 € H.T.
- Dégâts d'orages du 17 octobre 2024 : Suite aux violents orages du 17/10/24, la conduite d'eau potable provenant du captage de la Fouette située sur la commune de Montselgues a connu des dégâts. En effet, la conduite a été arrachée sur une portion de 50 ml à hauteur de la traversée du ruisseau de Sablière. En urgence, la Saur a effectué une réparation provisoire pour rétablir le réseau. Un devis de réparation définitive a été établi pour un montant de 12 040 €. H.T. Ces travaux s'effectueront assez rapidement
Les chemins de terre ont subi également d'importants ravinements. Notre employé communal fera le nécessaire pour les améliorer.
- Débroussaillage : Suite aux contrôles effectués par le service Départemental d'Incendie et de Secours de l'Ardèche, 8 propriétaires ont été informés que le débroussaillage autour de leur habitation est insuffisant. Un courrier leur a été adressé et ils ont deux mois pour réaliser les travaux.
- Cyclone de Mayotte : Le Conseil Municipal a décidé d'octroyer une subvention de 500 euros à la protection civile pour l'aide aux sinistrés de Mayotte

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 HEURES 30

La Secrétaire de Séance, Madame PANSIER Sylvette

